

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2214

11 septembre 2008

SOMMAIRE

A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	106245	Gemperles S.A.	106238
Air Int'l S.A.	106261	G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	106242
Amorim Investments IV S.A.	106245	GlobeOp Financial Services S.A.	106257
Amorim Investments V S.A.	106244	Green European Venture Capital S.A. ..	106271
BCCS 2 Sàrl	106247	H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	106242
B-Trident Dresden S.à.r.l.	106245	HSBC European Infrastructure Invest-	
Cameco Luxembourg S.A.	106232	ments 1	106272
Capucine S.A.	106248	JER Baywatch S.à r.l.	106246
C-Bruhl Leipzig S.à r.l.	106244	JER Eagle S.à r.l.	106246
Cima International Services S.A. en abrégé		Kensett Capital S. à r.l.	106247
CIMA S.A.	106235	Khronos (European Loan Conduit N° 17)	
Clearstream Services	106259	S.A.	106268
CNA Corporation S.A.	106272	Levanto GSEF (Lux) S.à r.l.	106229
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l.	106244	Longchamps Immo S.A.	106232
E-Markische Str Dortmund S. à r.l.	106243	Medical Trials Analysis S.A.	106242
Encore + LuxCo III S.à r.l.	106261	MGI Fisogest S.à.r.l.	106230
Encore Plus France III S.à r.l.	106256	Michelin Luxembourg SCS	106257
Encore Plus France II S.à r.l.	106256	Miro Holding S.à r.l.	106271
Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. ..	106266	Nordic Estate Capital S.à r.l.	106272
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l. ...	106260	Pyramus S. à r.l.	106269
Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l. ...	106260	RH Investment Holding S.A.	106246
Encore Plus Lux Co II S.à r.l.	106260	Sara Lee Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	106247
Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l.		Skyline S.à.r.l.	106248
.....	106256	Symrise Luxembourg S.à r.l.	106243
Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l.		TK II ColInvest S. à r.l.	106271
.....	106256	United Luxembourg Investments & Co.	
Encore Plus Lux Co I S.à r.l.	106260	S.n.c.	106249
Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.		United Luxembourg Investments No II	
.....	106263	S.à.r.l.	106249
Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. ..	106261	Uplace Management S.A.	106248
Entente des Sociétés Esch-sur-Sûre, a.s.b.l.		Ursula Von Siemens A.G.	106248
.....	106226	Valec	106249
ESI Luxembourg S.à r.l.	106264	Verben S.A.	106271
Europe et Croissance S.à r.l.	106229	WP III Investments S.à r.l.	106261
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	106243	WP II Investments S.à r.l.	106266
Fides Inter-Consult S.A.	106241		

Entente des Sociétés Esch-sur-Sûre, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 7, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg F 6.308.

Statuts - Version 2008

Membres fondateurs lors de la date de constitution du 06-04-1998

AMROLUX a.s.b.l., 7, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

Chorale, L-9650 Esch-sur-Sûre

Fanfare, L-9650 Esch-sur-Sûre g

Fraen a Mammen, L-9650 Esch-sur-Sûre

Gaart an Heem, L-9650 Esch-sur-Sûre

Sapeurs Pompiers, L-9650 Esch-sur-Sûre

Syndicat d'Initiative, rue des jardins, L-9650 Esch-sur-Sûre

Associations - Membres au 11-03-2008

Entre les soussignés:

Les Amis du Château d'Esch-sur-Sûre A.s.b.l., 7, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

Uergelfrënn Esch-Sauer A.s.b.l., 7 rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

Chorale Ste. Cécile vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

Philharmonie Esch-sur-Sûre, L-9650 Esch-sur-Sûre

Fraen a Mammen vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

Gaard an Heem vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

Club des Jeunes vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

Corps des Sapeurs-Pompiers volontaires d'Esch-sur-Sûre, L-9650 Esch-sur-Sûre

Syndicat d'Initiative Esch-sur-Sûre A.s.b.l., 7, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuel du 25-02-2008 les Associations-Membres ont décidées les modifications des statuts en vigueur comme suit:

- Remise à jour de la liste des Associations-Membres
- Annulation des statuts complets du 06-04-1998
- Remplacement des statuts complets par la version 2008

I. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est constituée conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928, désignée ci-après par la loi, sous la dénomination de «ENTENTE DES SOCIETES ESCH-SUR-SÛRE, A.s.b.l.»

Art. 2. L'association a pour objet;

- 1) La coordination de manifestations culturelles et sportives.
- 2) L'organisation de fêtes publiques et manifestations folkloriques.
- 3) L'acquisition et la gérance de matériels pour ses propres besoins et pour ceux des Associations-Membres.

Art. 3. Le siège de l'association est à L-9650 Esch-sur-Sûre, 7, rue du Moulin.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Associations - Membres, Admission, Démission et Cotisation

Art. 5. Le nombre des Associations-Membres n'est pas limité et le minimum est fixé à quatre.

Art. 6. Peut être admise comme Association-Membre, toute association ayant son siège à Esch-sur-Sûre et acceptant de travailler pour la même cause.

Art. 7. Toute nouvelle demande d'admission est à adresser au président qui la transmettra au conseil d'administration. Cette nouvelle admission sera soumise au vote. La décision est prise conformément aux règles visées à l'article 14.

Art. 8. Toute Association-Membre est libre de se retirer de l'Entente des Sociétés Esch-sur-Sûre sous forme de lettre recommandée à adresser au président.

Art. 9. Toute Association-Membre nouvellement admise versera une cotisation unique qui ne pourra dépasser le montant de 250.- Euros et qui en cas de sortie ne sera pas remboursée. Le montant exact sera fixé par le conseil des Associations-Membres.

III. Année sociale. Administration

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Toute Association-Membre sera représentée par deux délégués. L'ensemble de ces délégués constituera le conseil des Associations-Membres de l'Entente des Sociétés Esch-sur-Sûre. Ces délégués fixes sont nommés respectivement confirmés chaque année par l'Association-Membre qu'ils représentent. Leurs nominations doivent parvenir par écrit au conseil des Associations-Membres au plus tard pour le 31 janvier de l'année en cours.

Art. 12. Le conseil des Associations-Membres se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation de son président, d'un autre membre délégué à cette fin ou de la moitié de ses membres.

Le conseil des Associations-Membres peut admettre à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative.

Art. 13. Le conseil des Associations-Membres élit parmi ses membres un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. L'ensemble de ces cinq délégués constituera le conseil d'Administration de l'Entente des Sociétés Esch-sur-Sûre. Le mandat de ces membres sera de 4 années.

Art. 14. Lors de l'élection du conseil d'Administration ainsi que pour toutes les autres décisions soumises à un vote, chaque Association-Membre disposera de deux voix. Les décisions du conseil des Associations-Membres sont prises à majorité simple. En cas de parité de voix, le vote du président respectivement de son remplaçant est décisif.

Art. 15. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents. Les décisions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

Art. 16. Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

IV. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale sera présidée par le président ou un des vice-présidents.

Art. 18. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- a) l'approbation des budgets et comptes,
- b) la fixation de la cotisation annuelle,
- c) l'exclusion d'Association-Membre,
- d) les modifications des statuts,
- e) la dissolution volontaire de l'association et l'affectation de son patrimoine,
- f) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 19. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an dans le premier trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Art. 20. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part de la moitié des Associations-Membres actifs, le conseil d'administration doit, dans le délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 21. Toute convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est portée à la connaissance des délégués des Associations-Membres au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 22. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des délégués des Associations-Membres actifs présents. Ses décisions sont généralement prises à la majorité simple des voix émises, sauf dans les cas où la loi respectivement les statuts le prévoient autrement. Chaque Association-Membre est représentée par ses deux délégués et dispose de deux voix. En cas de parité de voix, le vote du président respectivement de son remplaçant est décisif. Le bureau de l'assemblée est constitué par le président respectivement son remplaçant, par le secrétaire et le trésorier.

Art. 23. Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou de son remplaçant et du secrétaire. Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'association et les tiers pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

V. Budget et Comptes

Art. 24. Les ressources de l'association se composent entre autres:

- a) - de cotisations,
- d'apports en nature des Associations-Membres,
- des recettes des fêtes organisées par l'Entente,

- de Sponsoring,
- de la location du matériel,
- b) de subsides éventuels,

Art. 25. Chaque année, à la date du 31 décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Le compte et les pièces à l'appui sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Art. 26. L'association se dote d'un fonds de réserve, dont le montant est à fixer chaque année par le conseil des Associations-Membres. Cette décision est prise sur base des frais encourus par l'Entente au cours de l'année civile précédente respectivement de l'année civile en cours. Toute utilisation de ce fonds doit faire l'objet d'une délibération du conseil des Associations-Membres.

VI. Dissolution

Art. 27. En cas de dissolution de l'Entente des Sociétés Esch-sur-Sûre A.s.b.l., l'actif et le passif de l'association sont répartis entre les Associations-Membres qui forment l'association au moment de la dissolution. Les éventuels biens immobiliers de l'association seront vendus aux enchères.

VII. Dispositions générales

Art. 28. Divers points non prévus aux chapitres II et III et V, des présents statuts peuvent être fixés par règlement interne.

Art. 29. Tous les cas non prévus par les présents statuts et les règlements internes seront régis par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Signature par les délégués des Associations-Membres au 11-03-2008:

Les Amis du Château d'Esch-sur-Sûre A.s.b.l., 7, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Kintzelé Gilles
- M. Wiltgen Eugène

Uergelfrënn Esch-Sauer A.s.b.l., 7, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Lang Marcel
- Mme. Lang-Haas Maggy

Chorale Ste. Cécile vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

- Mme. Heftrich-Lanners Margot
- Vacant au 11-03-2008!

Philharmonie Esch-sur-Sûre, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Feider Goerges
- Mme. Zoetaert-Goedert Myriam

Fraen a Mammen vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

- Mme. Wiltgen-Diener Margot
- Mme. Wohles-Kintzinger Anne

Gaard an Heem vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Nickts Guy
- M. Wiltgen Jeff

Club des Jeunes vun Esch-Sauer, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Steffen Eric
- M. Carvalho Michel

Corps des Sapeurs-Pompiers volontaires d'Esch-sur-Sûre, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Zoetaert Mario
- M. Engel Thomas

Syndicat d'Initiative Esch-sur-Sûre A.s.b.l., 7, rue du Moulin, L-9650 Esch-sur-Sûre

- M. Streumer Ronald
- M. Demuth Joseph

Signatures.

Référence de publication: 2008110253/823/154.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2008, réf. DSO-CT00209. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080127797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Levanto GSEF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.529.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110154/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10259. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Europe et Croissance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 132.827.

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel GHEZA, dirigeant de société, ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps,
2. Monsieur Philippe Denis, dirigeant de société, ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps,
3. Monsieur Jean-Lin Berge, dirigeant de société, ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps,

tous trois ici représentés par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu de procurations délivrées sous seing privé.

Les prédictes procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée EUROPE ET CROISSANCE S.à r.l., avec siège social à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, constituée le 11 octobre 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2656 du 20 novembre 2007.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la date de clôture du premier exercice social du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27060. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 200811123/211/41.

(080128697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

MGI Fisogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.114.

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 57 du 5 mars 1983,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1250 du 29 novembre 2005,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prestation de services de tous travaux de comptabilité générale, et de conseil fiscal, l'exécution de tout mandat de gestion et d'organisation administrative et la prestation de services de travaux administratifs et de secrétariat ainsi que toutes activités se rattachant directement à l'exécution de travaux comptables et administratifs.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "MGI FISOGEST S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services de tous travaux de comptabilité générale, et de conseil fiscal, l'exécution de tout mandat de gestion et d'organisation administrative et la prestation de services de travaux administratifs et de secrétariat ainsi que toutes activités se rattachant directement à l'exécution de travaux comptables et administratifs.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

106232

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent quatre-vingts euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HANSEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2008. Relation GRE/2008/3450. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110964/231/116.

(080129254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008110258/231/14.

(080128203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Longchamps Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.025.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- Monsieur Pierre Paul BOEGEN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement, 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

ici représenté par Mademoiselle Corinne WEBER, employée privée demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts").

La société adopte la dénomination de: "LONGCHAMPS IMMO S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), représenté par 310 actions (trois cent dix) de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur-délégué.

Art. 11. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 14. La SA peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin, à 17 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur Pierre Paul BOEGEN, prénommé 310 (trois cent dix)

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

106235

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur Unique:
Monsieur Pierre Paul BOEGEN, prénommé

Troisième résolution

Est nommé commissaire: la société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL Sàrl, avec siège social à L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière, RCS Luxembourg B 103153.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quatorze.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30864. — Reçu cent cinquante-cinq euros (155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110236/242/165.

(080127685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Cima International Services S.A. en abrégé CIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.023.

—
STATUTS

L'an deux mille et huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger GREDEN, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg et
- 2.- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, directeur de sociétés, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon tous les deux ici représentés par Mademoiselle Corinne WEBER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: "CIMA INTERNATIONAL SERVICES S.A., en abrégé CIMA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général et plus spécialement dans l'achat, la vente et la gestion de noms de domaine sur internet, ainsi que les prestations de services administratifs à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, au choix du souscripteur, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligation, convertibles ou non, subordonnés ou non, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Si les obligations sont nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera délégué la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 9. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 17 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- M. Roger GREDEN, prénommé (cent cinquante cinq actions)	155
2.- M. Pierre-Paul BOEGEN, prénommé (cent cinquante cinq actions)	155
Total (trois cent dix actions)	310

Les actions ont été libérées à hauteur de EUR 7.750 par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,-(sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

106238

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) M. Roger GREDEN, prénommé
- b) M. Pierre Paul BOEGEN, prénommé
- c) Mme Nelly NOEL, administrateur de société, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L- 2440 Luxembourg

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 7 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014, Monsieur Roger GREDEN, en qualité d'administrateur délégué de la société chargé de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle

Quatrième résolution

Est nommé commissaire: CODEJA Sàrl, avec siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.771.

Septième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quatorze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30867. — Reçu cent cinquante cinq euros (0,50 = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110237/242/164.

(080127653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Gemperles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.034.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Arnaud PONS, gérant de société, demeurant en Chine, 200011, Shanghai, Lu Jia Bang Rd N521-8-2902.
- 2.- Madame Chun Yu LI, gérante de société, demeurant en Chine, 200011, Shanghai, Lu Jia Bang Rd N521-8-2902.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de société, demeurant professionnellement 47, Grand Rue; L-1660 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 21 août 2008,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentais de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de GEMPERLES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce sur Internet avec des articles de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie et d'objets d'art.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Arnaud PONS, prénommé, cinq cents actions	500
2.- Madame Chun Yu LI, prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Arnaud PONS, gérant de société, né à Toulon (France), le 11 juillet 1978, demeurant en Chine, 200011, Shanghai, Lu Jia Bang Rd N521-8-2902.

b) Madame Chun Yu LI, gérante de société, née à Sichuan (Chine), le 17 avril 1979, demeurant en Chine, 200011, Shanghai, Lu Jia Bang Rd N521-8-2902.

c) Monsieur Mathieu MIELET, consultant en marketing et entrepreneur, né à Nantes (France), le 30 juillet 1980, demeurant à N° 909, 9th Floor, Building D, Chengdu Hi-Tech International Plaza, No 150 Tianyun Road, Chengdu, Chine.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société «ABROAD CONSULTING S.A.» avec siège social à L-1661, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Arnaud PONS, prénommé, comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2013.

5) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 août 2008. Relation: ECH/2008/1134.- Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110240/201/161.

(080127933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Fides Inter-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.925.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

106242

Luxembourg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110261/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Medical Trials Analysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.480.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 6 juillet 2007 que:

1. La démission de la société «Certifica Luxembourg S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «BF Consulting S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008110525/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110268/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

106243

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110269/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2345 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 juillet 2008 que:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Gerrit Wilhelm Brandt de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 juillet 2008.

- L'assemblée a nommé Madame Stéphanie Tang née le 15 février 1955 à Singapour (Asie) avec adresse professionnelle au 18 Ipoh Lane, N ° 10-03 Emergy Poiny, Singapour 438622 (Asie), en tant que gérante de la société.

- Le mandat du nouveau gérant prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Symrise Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008111457/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110270/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

E-Markische Str Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.441.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

106244

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110271/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

—
RECTIFICATIF

Merci de prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication du 26 juin 2008 enregistrée auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CS/04709, et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008 sous la référence L080103534.04.

Il convient de lire:

Monsieur Xavier SOULARD, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Amorim Investments V S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008111469/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110272/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

C-Bruhl Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.028.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

106245

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110273/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.867.

—
RECTIFICATIF

Merci de prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication du 26 juin 2008 enregistrée auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CS/04708, et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008 sous la référence L080103480.04.

Il convient de lire:

Monsieur Xavier SOULARD, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Amorim Investments IV S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008111472/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110274/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2008110275/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

RH Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.314.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 juin 2008

1. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Schintgen Marc, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
2. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Wittmann Michal, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
4. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18/7/08.

Signature.

Référence de publication: 2008111493/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

JER Baywatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.441.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2008110276/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

JER Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 125.407.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

106247

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008110278/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Kensett Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

—
Extrait modificatif

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 21 juillet 2008 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 1^{er} février 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Gores Satellite Holdings, LLC	500
Total	500

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Bart Zech / Frank Walenta / Jorrit Crompvoets

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008111526/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

BCCS 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.419.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110279/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Sara Lee Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.999.

A compter de ce jour, le siège social de la Société est au

33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour extrait conforme et sincère
Sara Lee Holdings Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008110280/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Uplace Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Capucine S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 118.203.

—
Extraits des résolutions

prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2008

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour UPLACE MANAGEMENT S.A.
Luc Verelst / Bart Verhaeghe
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008111558/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Ursula Von Siemens A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.098.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008110284/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Skyline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 198, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 85.045.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26.08. 2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.
14, Haaotstrooss, L-8720 Rippweiler
FIDUCIAIRE COMPTABLE
Signature

Référence de publication: 2008110287/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2008, réf. DSO-CT00210. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080127786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Valec, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 105.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 2008*

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

*Pour VALEC
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature*

Référence de publication: 2008111560/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**United Luxembourg Investments No II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. United Luxembourg Investments & Co. S.n.c.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.688.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the partners of "United Luxembourg Investments & Co S.n.c." (the "Company"), a société en nom collectif having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by an agreement under private seal of the partners on 12 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n^o 728 on 13th May 2002.

The partnership agreement was last amended by an agreement under private seal of the partners on 24th November 2005 not published in the Mémorial.

The Meeting was chaired by UNM Holdings S.à.r.l., one of the partners of the Company, hereby represented by one of its manager, Mr Dennis Bosje, chartered accountant, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting appointed as secretary and as scrutineer M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The partners represented at the Meeting and their respective interests are shown on an attendance list which is signed by its representative, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list all three partnership interests in the Company representing the entire outstanding partnership capital and all of the outstanding partnership interests in the Company are represented at this

Meeting. The Partners declared having been duly informed of the agenda of the Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows:

A) Change of the legal form of the Company by converting the Company from a société en nom collectif into a société à responsabilité limitée and:

a) Acknowledgment of the report on the net asset value of the Company by the Gérants of the Company and approval of the net asset value of the Company of an aggregate amount of fourteen million nine hundred seventy-two thousand nine hundred eighty-six United States Dollars and ninety two cents (USD 14,972,986.92);

b) Cancellation of the three partnership interests representing the capital of the Company of an amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000) and replacement by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

c) Acknowledgement of the holding of the issued shares in the Company as follows:

- UNM HOLDINGS S.à.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each in the Company;

- UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., a company organized under laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each in the Company; and

- UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l., a company organized under laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each in the Company.

d) Change of name of the Company from "United Luxembourg Investments & Co S.n.c." into "United Luxembourg Investments No II S.à.r.l.";

e) Change of the object of the Company as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

f) Acknowledgment of the resignation of each of (i) UNM HOLDINGS S.à.r.l., (ii) UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., (iii) UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l. and (iv) Mr Dennis Bosje as Gérants of the Company further to the conversion of the Company into a société à responsabilité limitée and appointment of Mr Paul de Haan, Mr Dennis Bosje and Mr Neil Mephram as new managers of the Company as from the date of the present meeting and for an undetermined period;

g) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, to amend its name, its object clause, to adapt the share capital structure, and to implement such further amendments and changes as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company (the "Amended and Restated Articles").

The above being approved the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

The Meeting resolved to change the legal form of the Company by converting the Company from a société en nom collectif into a société à responsabilité limitée.

The Meeting resolved to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the Gérants of the Company the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Board has no comments to make on the conversion of the Company from a société en nom collectif into a société à responsabilité limitée and considers that the net asset value of the Company upon conversion into a société à responsabilité limitée is at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in return."

The Meeting resolved to approve the net asset value of the Company of an aggregate amount of fourteen million nine hundred seventy-two thousand nine hundred eighty-six United States Dollars and ninety two cents (USD 14,972,986.92).

The Meeting resolved to cancel the three partnership interests representing the capital of the Company of an amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000) and to replace them by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The Meeting resolved to acknowledge the holding of shares in the Company as follows:

- UNM HOLDINGS S.à.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each in the Company, and

- UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., a company organized under laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each in the Company, and;

- UBM FINANCE LUXEMBOURG No2 S.à.r.l., a company organized under laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, holder of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each in the Company.

The Meeting resolved to change the name of the Company from "United Luxembourg Investments & Co S.n.c." into "United Luxembourg Investments No II S.à.r.l."

The Meeting resolved to change the object of the Company as set out in the agenda and reflected in the Amended and Restated Articles.

The Meeting acknowledged and accepted the resignation of each of (i) UNM HOLDINGS S.à.r.l., (ii) UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., (iii) UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l. and (iv) Mr Dennis Bosje as Gérants of the Company further to the conversion of the Company into a société à responsabilité limitée with effect as from the date of the present meeting and resolved to appoint the following persons as members of the board of managers of the Company as from the date of the present meeting and for an undetermined period:

1. Mr Paul de Haan, manager, born on 20th June 1970 in Alkmaar (the Netherlands), professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr Neil Mephram, manager, born on 14th January 1963 in Tunbridge Wells Kent (United Kingdom) professionally residing in SE1 9UY London, Ludgate House, 245 Blackfrairs Road, United Kingdom and;

3. Mr Dennis Bosje, manager, born on 20th November 1965 in Amsterdam (the Netherlands), professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company (the "Amended and Restated Articles") in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, the amendments above, and to implement such further amendments and changes as set forth in the Amended and Restated Articles of the Company, as set out below:

United Luxembourg Investments No II S.à.r.l. - Amended and Restated Articles of Association

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is " United Luxembourg Investments No II S.à.r.l."

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th August 1915 as amended.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The quorum for a meeting of managers shall be any three managers.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

Art. 9. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day beforementioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the members of the Bureau and the notary signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de United Luxembourg Investments & Co S.n.c. (la "Société"), une société en nom collectif ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par un contrat sous seing privé entre les associés du 12 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n ° 728 du 13 mai 2002.

Le contrat de la société a été modifié pour la dernière fois par un acte sous seing privé des associés du 24 novembre 2005 non publié au Mémorial.

L'Assemblée est présidée par UNM Holdings S.à.r.l., un des associés de la Société, ici représenté par un de ses gérants, M. Dennis Bosje, expert comptable, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme secrétaire et scrutateur M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de leurs parts d'intérêts sont renseignés sur une liste de présence signée par le représentant, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que, toutes les trois parts d'intérêts dans la Société représentant l'intégralité du capital de la Société et toutes les parts d'intérêts dans la Société sont représentées à la présente Assemblée. Les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Changement de la forme sociale de la Société en transformant la Société d'une société en nom collectif en une société à responsabilité limitée et:

a. prise de connaissance du rapport des Gérants de la Société et relatif à la valeur nette de la Société et approbation de la valeur nette de la Société de quatorze millions neuf cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (14.972.986,92 USD);

b. annulation des trois parts d'intérêts représentant le capital de la Société d'une valeur de un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (1.500.000 USD) et remplacement de ces parts d'intérêts par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune;

c. constatation de l'actionnariat de la Société comme suit:

- UNM HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, détenteur de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune dans la Société;

- UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, détenteur de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune dans la Société; et

- UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, détenteur de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune dans la Société.

d. changement de nom de la Société de "United Luxembourg Investments Co S.n.c." en "United Luxembourg Investments No II S.à.r.l.";

e. changement de l'objet social de la Société comme suit:

f. "L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

g. constatation de la démission de (i) UNM HOLDINGS S.à.r.l, (ii) UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l, (iii) UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l. et (iv) M. Dennis Bosje en tant que Gérants de la Société suite à la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée et nomination de M. Paul de Haan, M. Dennis Bosje et M. Neil Mephram en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet à partir de la date de la présente assemblée et pour une durée illimitée;

h. modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société en tant que société à responsabilité limitée y compris sans limitations, de changer le nom, l'objet social, d'adapter la structure du

capital social, et de mettre en œuvre les modifications et changements tels que prévus dans les statuts coordonnés modifiés et reformulés.

Après délibération, l'Assemblée a à l'unanimité, adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide que tous les points portés à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

L'Assemblée décide de changer la forme sociale de la Société en transformant sa forme d'une société en nom collectif en une société à responsabilité limitée.

L'Assemblée prend connaissance du rapport relatif à la valeur nette de la Société établi par les Gérants de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, les Gérants n'ont pas de commentaires à faire sur la transformation de la Société d'une société en nom collectif en une société à responsabilité limitée et considèrent que la valeur nette de la Société suite à la conversion en une société à responsabilité limitée est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des parts sociales émises en contrepartie».

L'Assemblée décide d'approuver la valeur nette de la Société de quatorze millions neuf cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (14.972.986,92 USD).

L'Assemblée décide d'annuler les trois parts d'intérêts représentant le capital de la Société d'une valeur de un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (1.500.000 USD) et de les remplacer par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune;

L'Assemblée décide de constater l'actionnariat de la Société comme suit:

UNM HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, détenteur de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune dans la Société;

- UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, détenteur de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune dans la Société; et

- UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, détenteur de cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune dans la Société.

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "United Luxembourg Investments & Co S.n.c." en "United Luxembourg Investments No II S.à.r.l."

L'Assemblée décide de changer l'objet de la Société tel qu'inscrit dans l'ordre du jour et reflété dans les Statuts Modifiés et Reformulés.

L'Assemblée constate et accepte la démission de (i) UNM HOLDINGS S.à.r.l, (ii) UNITED LUXEMBOURG INVESTMENT S.à.r.l., (iii) UBM FINANCE LUXEMBOURG No 2 S.à.r.l. et (iv) M. Dennis Bosje en tant que Gérants de la Société avec effet à partir de la date de la présente assemblée et décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet à partir de la date de la présente Assemblée et pour une durée illimitée:

- M. Paul de Haan, gérant, né le 20 juin 1970 à Alkmaar (Pays-Bas) demeurant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Neil Mephram, gérant, né le 14 janvier 1963 à Tunbridge Wells Kent (Royaume-Uni) demeurant professionnellement à SE19WY Londres, Ludgate House, 245 Blackfriars Road; et

- M. Dennis Bosje, gérant, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Pays-Bas) demeurant au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

L'Assemblée décide de modifier et de refondre les statuts de la Société (les «Statuts Modifiés et Reformulés») afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société en tant que société à responsabilité limitée y compris et sans limitation, les changements ci-dessus, et pour mettre en œuvre toute autre modification et changement prévus dans les Statuts Modifiés et Reformulés de la Société, tel que repris ci après:

United Investments No II S.à.r.l. - Amended and Restated Articles of Association

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de "United Luxembourg Investments No II S.à.r.l."

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (1.500.000 USD) divisé en un million cinq cent (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) (100€) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le quorum pour une réunion du conseil de gérance est de trois gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à quatre mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureaux ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BOSJE, M. GADZHALOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27032. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008110326/211/382.

(080128104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Encore Plus France II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.643.

Der Jahresabschluss per 31.Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Company Secretary

Référence de publication: 2008110325/649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06832. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Encore Plus France III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 48.550,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Company Secretary

Référence de publication: 2008110327/649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06833. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2008

Monsieur Philippe BIENDEL ayant informé la Société qu'il souhaitait mettre un terme à son mandat de président du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2008, l'assemblée a par conséquent décidé de nommer Monsieur Jean-Noël QUILLET, né le 19 décembre 1960 à Versailles (France), demeurant 9, boulevard Barrieu, F-63130 Royat (France), en qualité de président du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 août 2008.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110670/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

In the year two thousand and eight on the fourteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

GlobeOp Financial Services S.A. (the "Company") with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 74 304, acting through the delegates Hans Hufschmid and Martin Veilleux of the board of directors of the Company (the "Delegates"), represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the Delegates of 30th June 2008 (a copy of which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith).

The Company has been incorporated by deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 22nd January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n^o 374 of 24th May 2000.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended several times and for the last time by deed of notary M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 April 2008, published in the Mémorial n^o 1471 of 13 June 2008.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

(I) Article 9 of the articles of incorporation of the Company provides inter alia that upon the occurrence of a Trigger Event (as defined therein) the A Beneficiary Certificates are automatically exchanged for a like number of shares of the Company.

(II) A Trigger Event (notably the occurrence of 30th June 2008 and the request by the TA Funds to exchange Beneficiary Certificates for Shares) had occurred on 30th June 2008. The TA Funds have requested the exchange of all their nine million forty seven thousand one hundred and seventy five (9,047,175) A Beneficiary Certificates for a like number of Shares of the Company in accordance with the provisions of inter alia the Articles of Incorporation (the "Exchange").

(III) As required by the above provisions of the articles, the Company holds a sufficient number of shares in treasury to effect such Exchange with respect to the A Beneficiary Certificates.

(IV) The Board of Directors has been authorized by the general meeting of shareholders held on 6 June 2007 the minutes of which have been recorded by deed of M^e Hellinckx published in the Memorial n^o 2148 of 29 September 2007

to take any steps, actions or measures as may be appropriate to effect the exchange of Beneficiary Certificates for Shares of the Company upon a Trigger Event including the transfer of treasury shares, the issue of shares and the amendment of the articles upon the Exchange and issue of shares and the recording thereof in front of notary public.

(V) Pursuant to its resolutions of 21st May 2007 and of 12 July 2007, an extract of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith, the Board has resolved to take any steps necessary or appropriate in relation to any exchange of Beneficiary Certificates and has given power to each of the Delegates to take any such steps.

(VI) On 3rd July 2008 further to the Trigger Event described above, nine million forty seven thousand one hundred and seventy five (9,047,175) A Beneficiary Certificates have been exchanged for a like number of Shares of the Company which the Company held in treasury for such purpose. The A Beneficiaries have upon the Exchange been cancelled and the articles of the Company are to be amended accordingly.

(VII) As a result of the above, the articles are amended so that all references to A Beneficiary Certificates are deleted and in particular:

(i) Second sentence of Article 5.1 shall be amended to read as follows:

"5.1. [...] The Company has, in addition, issued twelve million two hundred and two thousand eight hundred and twenty five (12,202,825) B Beneficiary Certificates with a nominal value of zero point twelve USD (\$0.12) each, not forming part of the share capital of the Company. [...]"

(ii) Second sentence of Article 9.1 shall be amended to read as follows:

"9.1. [...] The Company shall have sufficient authorised non issued share capital to effect such Exchange with respect to the B Beneficiary Certificates or provide for such other means to effect the Exchange. [...]"

(iii) Article 9.2 shall be deleted while however maintaining the numbering and referring in 9.2 to "(reserved)"

(iv) in Article 23 the following definition is deleted:

"A Beneficiary Certificates"

(v) in Article 23 the following definition shall be amended as set forth below:

Beneficiary Certificates Means the B Beneficiary Certificates

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte que précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

GlobeOp Financial Services S.A. (la «Société»), avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 304, agissant par les délégués Hans Hufschmid et Martin Veilleux du conseil d'administration de la Société (les «Délégués»), représentés par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision des Délégués du 30 juin 2008 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La Société a été constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 22 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n°374 du 24 mai 2000.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 avril 2008 par acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, et publié au Mémorial n° 1471 du 13 juin 2008.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(I) L'Article 9 des statuts de la Société prévoit entre autres qu'à la survenance d'un Événement Déclencheur (tel que défini dans les Statuts) les Parts Bénéficiaires A sont automatiquement échangées contre un nombre égal d'actions de la Société.

(II) Un Événement Déclencheur (notamment la survenance du 30 juin 2008 et la demande des Investisseurs TA d'échanger les Parts Bénéficiaires contre des Actions) est survenu le 30 juin 2008. Les Investisseurs TA ont sollicité l'échange de la totalité de leurs neuf millions quarante-sept mille cent soixante-quinze (9.047.175) Parts Bénéficiaires A contre un nombre égal d'Actions de la Société en vertu notamment des dispositions des Statuts («l'Échange»).

(III) Conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, la Société détient un nombre suffisant d'Actions en trésorerie afin d'effectuer cet Échange en relation avec les Parts Bénéficiaires A.

(IV) Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 juin 2007, dont le procès-verbal a été déposé suivant acte notarié de M^e Hellinckx publié au Mémorial n° 2148 du 29 septembre 2007, à entreprendre toute démarche, action ou mesure qui lui semble appropriée pour effectuer l'échange de Parts Bénéficiaires contre des Actions de la Société à la survenance d'un Événement Déclencheur y compris le transfert d'actions en trésorerie, l'émission d'actions et la modification des statuts suite à l'Échange et l'enregistrement des actions nouvellement émises devra se faire par-devant notaire.

(V) En vertu de ses résolutions du 21 mai 2007 et du 12 juillet 2007, dont les extraits resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement, le Conseil a décidé d'entreprendre toute démarche nécessaire ou appropriée en relation avec tout échange de Parts Bénéficiaires et a donné pouvoir à chacun des Délégués d'entreprendre de telles démarches.

(VI) Le 3 juillet 2008, à la suite de la survenance de l'Événement Déclencheur tel que décrit ci-avant, neuf millions quarante-sept mille cent soixante-quinze (9.047.175) Parts Bénéficiaires A ont été échangées contre un nombre égal d'Actions de la Société que la Société détenait en trésorerie à cet effet. Les Parts Bénéficiaires A ont été annulées à la suite de l'Échange et les statuts doivent être modifiés en conséquence.

(VII) En conséquence de ce qui précède, les statuts sont modifiés de sorte que toutes les références aux Parts Bénéficiaires A sont supprimées et en particulier:

(i) la deuxième phrase de l'Article 5.1 doit être modifiée comme suit:

«5.1. [...] La Société a, en outre, émis douze millions deux cent deux mille huit cent vingt-cinq (12.202.825) Parts Bénéficiaires B ayant une valeur nominale de zéro virgule douze US Dollars (\$ 0,12) chacune, ne faisant pas partie intégrante du capital social de la Société. [...]»

(ii) la deuxième phrase de l'Article 9.1 doit être modifiée comme suit:

«9.1. [...] La Société doit avoir un capital social autorisé mais non émis suffisant afin d'effectuer cet Échange en relation avec les Parts Bénéficiaires B ou prévoir d'autres moyens afin d'effectuer cet Échange. [...]»

(iii) l'Article 9.2 doit être supprimé, en conservant toutefois la numérotation et référence au point 9.2 doit être faite comme suit: «(réservé)».

(iv) à l'Article 23, la définition suivante est supprimée:

«Parts Bénéficiaires A»

(v) à l'Article 23, la définition suivante doit être modifiée comme suit: Parts Bénéficiaires Signifie les Parts Bénéficiaires B

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mises à sa charge, en raison du présent acte sont évaluées à EUR 2.000,-.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec nous, notaire, qui connaissons et comprenons la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2007/30804. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110331/242/131.

(080127982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.911.

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des Membres suivants:

- Jeffrey Tessler, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Andreas Wolf, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Thomas Eichelmann, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Yves Baguet, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Ulrich Kastner, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Michael Kuhn, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Gerhard Lessmann, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn

En date du 23 juin 2008, M. Michael Kuhn a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

En date du 23 juin 2008, M. Gerhard Lessmann a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2008 a nommé les personnes suivantes au poste de délégués à la gestion journalière prenant effet le 24 juin 2008:

- Andreas Wolf, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Michael Jaeggi, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Yves Baguet, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Thomas Eichelmann, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Andreas Wolf, Frankfurter Straße 60-62, D-65760 Eschborn
- Michael Jaeggi, 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110663/2229/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Encore Plus Lux Co I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.624.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Company Secretary

Référence de publication: 2008110333/649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06829. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Encore Plus Lux Co II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 138.700,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Company Secretary

Référence de publication: 2008110335/649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06830. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Air Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 63.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 19 juin 2008

5^e Résolution

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Pierre HOFFMANN de sa fonction d'Administrateur de la société.

Elle décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur sortant.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR INT'L S.A.

FIDALUX S.A

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008111572/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Encore + LuxCo III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.622.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Company Secretary

Référence de publication: 2008110337/649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06841. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.279.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Warburg Pincus S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under section B number 118 716,

being the sole shareholder of WP III Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 119 279, (the "Company"),

duly represented by M^e Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) represented by two thousand one hundred (2,100) shares of twenty-five euros (EUR 25) each, by payment in cash of fifteen thousand euros (EUR 15,000) up to sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500) by the issue of six hundred (600) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500) represented by two thousand seven hundred (2,700) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) represented by two thousand one hundred (2,100) shares of twenty-five euros (EUR 25) each, up to sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500) by the issue of six hundred (600) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

All the six hundred (600) new shares have been subscribed by Warburg Pincus S.à r.l., prenamed, here represented as aforesaid and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500) represented by two thousand seven hundred (2,700) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at 2,000 euros.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Warburg Pincus S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118 716,

étant l'associée unique de WP III Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119 279, (la "Société"),

dûment représentée par M^e Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

106263

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par paiement en numéraire de quinze mille euros (EUR 15.000), à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500), par l'émission de six cents (600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) représenté par deux mille sept cents (2.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500), par l'émission de six cents (600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Les six cents (600) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Warburg Pincus S.à r.l., prédésignée, représentée comme il est dit, et entièrement libérées par le souscripteur susnommé par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) représenté par deux mille sept cents (2.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parie l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31299. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (€62.50)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110336/242/110.

(080127987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Encore Plus Lux Co Metzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Company Secretary

Référence de publication: 2008110338/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06842. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

ESI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.045.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société par actions simplifiée de droit français "ESI France (ESI)", établie et ayant son siège social à F-67610 La Wantzenau, 1, rue Georges Cuvier Za, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro B 333 784 262,

ici dûment représentée par son Président Monsieur Eric KAUFFMANN, qualifié ci-après.

2) Monsieur Eric KAUFFMANN, dirigeant de sociétés, né à Nimes, (France), le 27 avril 1967, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 15, rue de Copenhague.

3) Monsieur Gilles DEPENVEILLER, gérant de sociétés, né à Metz, (France), le 3 février 1967, demeurant à F-57000 Metz, 86, rue St. Pierre.

4) Mademoiselle Ludivine DIDELOT, étudiante, née à Nancy, (France), le 26 mai 1986, demeurant à F-54740 Benney, les Echos Cidex 2006.

Les comparants sub 1), 2) et 4) sont ici représentés par Monsieur Gilles DEPENVEILLER, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ESI Luxembourg S.à r.l.", (ci- après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la vente de matériels, logiciels, consommables informatiques ainsi que tout produit annexe.

La Société effectuera également des prestations d'ingénierie et de formations informatiques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société par actions simplifiée de droit français "ESI France (ESI)", prédésignée, quarante et une parts sociales,	41
2) Monsieur Eric KAUFFMANN, préqualifié, dix parts sociales,	10
3) Monsieur Gilles DEPENVEILLER, préqualifié, quarante-quatre parts sociales,	44

4) Mademoiselle Ludivine DIDELOT, préqualifiée, cinq parts sociales,	5
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
2. Monsieur Gilles DEPENVEILLER, gérant de sociétés, né à Metz, (France), le 3 février 1967, demeurant à F-57000 Metz, 86, rue St. Pierre, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEPENVEILLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2008 Relation GRE/2008/3471. — Reçu Cent euros 0,5 %: 100,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110542/231/129.

(080128047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Bestimmt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Company Secretary

Référence de publication: 2008110339/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06837. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Warburg Pincus Private Equity IX, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

being the sole shareholder of WP II Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 119 292, (the "Company"),

duly represented by M^e Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) represented by two thousand one hundred (2,100) shares of twenty-five euros (EUR 25) each, by payment in cash of forty thousand euros (EUR 40,000) up to ninety-two thousand five hundred euros (EUR 92,500) by the issue of one thousand six hundred (1,600) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ninety-two thousand five hundred euros (EUR 92,500) represented by three thousand seven hundred (3,700) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) represented by two thousand one hundred (2,100) shares of twenty-five euros (EUR 25) each up to ninety-two thousand five hundred euros (EUR 92,500) by the issue of one thousand six hundred (1,600) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

All the one thousand six hundred (1,600) new shares have been subscribed by Warburg Pincus Private Equity IX, L.P., prenamed, here represented as aforementioned, and fully paid by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of forty thousand euros (EUR 40,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ninety-two thousand five hundred euros (EUR 92,500) represented by three thousand seven hundred (3,700) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 3,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Warburg Pincus Private Equity IX, L.P., un limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

étant l'associé unique de WP II Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119 292, (la "Société"),

dûment représenté par M^e Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par paiement en numéraire de quarante mille euros (EUR 40.000), à quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 92.500), par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 92.500) représenté par trois mille sept cents (3.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 92.500), par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Toutes les mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par Warburg Pincus Private Equity IX, L.P., prédésigné, représenté comme il est dit, et entièrement libérées par le souscripteur sus-nommé par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 92.500) représenté par trois mille sept cents (3.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31300. — Reçu deux cents euros (200 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110341/242/109.

(080127990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Khronos (European Loan Conduit N° 17) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.330.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2008.

Pour Khronos (European Loan Conduit N^o 17) S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008110393/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09204. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared Apax WW Nominees Limited, a limited partnership, with registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, registered with UK Companies House under number 04693597, represented by M^e Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 July 2008, being the sole shareholder of Pyramus S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 17 March 2008 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1007 of 23 April 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 May 2008 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all five million (5,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four million Euros (EUR 4,000,000) so as to bring it from its current amount of five million Euros (EUR 5,000,000) to nine million Euros (EUR 9,000,000) by the issue of four million (4,000,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, each subscribed by the sole shareholder for a total subscription price of four million Euros (EUR 4,000,000) to be allocated to the share capital of the Company.

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to nine million Euros (EUR 9,000,000) by the issue of a total of four million (4,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, each subscribed by the sole shareholder for a total subscription price of four million Euros (EUR 4,000,000) to be allocated to the share capital of the Company.

Thereupon appeared the sole shareholder, represented by M^e Valérie Kopéra, prenamed, and subscribed to and fully paid up the new shares so issued.

Evidence of the contribution in cash of a total amount of four million Euros (EUR 4,000,000) has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at nine million Euros (EUR 9,000,000), divided into nine million (9,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 24,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu Apax WW Nominees Limited, une limited partnership ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, enregistrée auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, représentée par M^e Valérie Kopéra, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 7 juillet 2008, étant l'associé unique de Pyramus S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 17 mars 2008 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1007 du 23 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient l'intégralité des cinq millions (5.000.000) de parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000) par l'émission de quatre millions (4.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, chacune étant souscrite par l'associé unique pour un prix total de souscription de quatre millions euros (EUR 4.000.000) qui sera affecté au capital social de la Société.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter la décision prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à neuf millions euros (EUR 9.000.000) par l'émission d'un total de quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, chacune étant souscrite par l'associé unique pour un prix total de souscription de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) qui sera affecté au capital social de la Société.

Ensuite, l'associé unique, représenté par M^e Valérie Kopéra, prénommée, a souscrit et intégralement libéré les nouvelles parts sociales ainsi émises.

Preuve du paiement en espèces pour un montant total de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000), divisé en neuf millions (9.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de son augmentation de capital social sont évalués à EUR 24.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2007/30141. — Reçu vingt mille euros (20.000 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110347/242/98.

(080127996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.091.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 10 juillet 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008110656/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.646.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008110713/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11052. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Verben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 121.289.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110715/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11049. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

TK II Colinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 117.553.

—
Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1665 du 2 septembre 2006.

Le bilan au 31 Mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK II ColInvest S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008110696/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10291. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

HSBC European Infrastructure Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

—
EXTRAIT

250 parts sociales détenues par HEAREF Luxembourg (Romania), 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS B 139.309 ont été transférées en date du 29 juillet 2008 au profit de la société IACOVIRA LIMITED, Pindarou No 27, Alpha Business Center, 2nd floor, PC 1060, Nicosia, Cyprus RC Cyprus HE223217.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour HSBC European Infrastructure Investments 1, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008110677/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2007, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110726/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07543. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Nordic Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.679.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Pour Nordic estate Capital Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008110397/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09491. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.
